



Perte de contrôle de mon véhicule

Par **gilm**, le **07/01/2018** à **17:48**

Bonjour,

J'ai perdu le contrôle de mon véhicule et suis tombé dans un fossé sans causer aucun dommage si ce n'est sur mon véhicule.

Cette perte de contrôle entraîne-t-elle une perte de points sur mon permis, et combien ?

Merci.

Par **Lag0**, le **08/01/2018** à **06:43**

Bonjour,

La police ou la gendarmerie est-elle intervenue ?

Par **gilm**, le **08/01/2018** à **08:43**

loi, la gendarmerie est intervenue, ainsi que les pompiers, pour constater que je n'avais pas de problème de santé suite à la sortie de route, et que la sortie de route n'avait pas provoqué de dommage sur un tiers.

Par **Lag0**, le **08/01/2018** à **11:01**

Il faut donc attendre de voir si la gendarmerie a décidé de vous verbaliser et pour quel motif. Généralement, dans un cas comme ça, s'il y a verbalisation c'est pour vitesse inadaptée eu égard aux circonstances, seule une amende est prévue, pas de retrait de points.